

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 18 Septembre 2008**

*Président*, Madame Delphine ANTONETTI.

*Présents* : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, JEANNERET, MARRE, MEDARD, MOSSÉ, THIEBAULT, VINOT-PRÉFONTAINE, BROSSEAU, GÉRENTON, BOURGY, BABONNEAU, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, MANCEAU, BOUDET, DELALANDE, DÉMAREST, HAMON, JACQUIN, PHILIPPE Jean-Pierre, LÉVEILLÉ, BOISSARD, CIUCIU, PHILIPPE Patrick, ZIANE.

*Secrétaire* : Madame MOSSE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la décision prise par délégation de compétence, le 30 Juin 2008 pour conclure un marché passé selon une procédure adaptée avec la société Guy QUENOUILLE et Fils – 41 Grande Rue – 91150 MORIGNY CHAMPIGNY pour l'entretien des espaces verts de la commune pour une année. Il pourra être reconduit de façon expresse par période d'une année. Sa durée totale sera au plus égale à deux ans. Le montant de la dépense à engager annuellement au titre de ce marché est arrêté à la somme de 33 659,90 € HT qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2008 à l'article 611.823.53.

**N'ADOpte PAS** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2008 en raison d'une mauvaise impression de celui-ci et d'un problème d'enregistrement et **DECIDE** de reporter l'approbation du procès-verbal au prochain Conseil Municipal.

**ECOUTE** une information sur la rentrée scolaire 2008/2009.

**MODIFIE, à l'unanimité**, le tableau du personnel comme suit :

- Création d'un emploi d'attaché et suppression d'un emploi de rédacteur chef.
- Création d'un emploi de technicien supérieur chef et suppression d'un emploi d'ingénieur principal
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**DECIDE, à la majorité,** de déclarer sans suite le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle enfance conformément à l'article 1 du règlement de concours et de verser aux 3 candidats l'intégralité de l'indemnité prévue aux articles 6 et 7 du règlement de concours soit 17 940 € TTC.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux – Extension du groupe scolaire des Echassons - qui porte sur :

- la mise en place de portes de recoupement tous les 30 m,
- la réalisation d'une cloison coupe feu entre la classe 4 et la circulation.

Le montant de cet avenant s'élève à 11 650 € HT.

Interruption de séance d'environ une heure.

**DECIDE** de retirer de l'ordre du jour du Conseil Municipal la question relative au droit de préemption urbain de la parcelle située 12 rue de Leuville.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE quitte la séance et donne pouvoir à Madame Véronique MARRE.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'acquérir les parcelles AH n° 246 et AH n° 190 d'une superficie totale de 773 m<sup>2</sup> qui permettront de relier le chemin de la Croix Rouge Fer et la voie des Roches. Le montant s'élève à 3 956,80 Euros.

**DECIDE, à l'unanimité,** de verser à la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté – de St Michel sur Orge une aide financière de 500 € pour 13 enfants longipontains ayant participé aux classes d'environnement organisées par cette section.

**VOTE, à l'unanimité,** les subventions aux associations suivantes :

Monsieur JACQUIN, Président du Comité de Jumelage ne prend pas part au vote.

**Associations sportives :**

HCCM	900 €
ESALM	1 750 €
Tennis Island	600 €
Cercle Aïkido de l'Essonne	150 €
Viet Quyen Dao	150 €
GRS	520 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 070 €</b>
Reste à ventiler	3 841 €

**Associations culturelles/loisirs :**

UNC	1 550 €
Mini School	510 €
CIG – Club Informatique	560 €
Crèche parentale	6 500 €
Comité de Jumelage	2 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 220 €</b>
Reste à ventiler	3 436 €

Après la prise en compte des montants ci-dessus, ainsi que la subvention attribuée à la SEGPA, il restera à ventiler la somme de 11 055 € qui fera l'objet d'une décision modificative au budget 2008 – commune – pour l'achat de matériel et d'aide aux festivités.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le Maire à signer un protocole d'engagements partagés pour le développement durable et solidaire en Essonne, avec le Conseil Général de l'Essonne.

**ECOUTE** une information sur le dispositif « Opération tranquillité vacances ».

**ECOUTE** une information sur le fichier « Edwige » **ET PREND NOTE** de la proposition de voter une motion pour se positionner, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**ECOUTE** une information sur la mise en place d'une clôture sur une parcelle rue du Champ de Bataille.

La séance est levée à 0 h 45.

**Pour Extrait :**  
**En mairie le 20 septembre 2008**

**Le Maire,**